

La sécurité des réseaux électroniques encadrée par la Commission européenne

La Commission européenne a adopté sa recommandation ?Sécurité des réseaux et de l'information : proposition pour une approche politique européenne?, visant à rendre l'internet plus sûr pour les particuliers et les entreprises. Il s'agit notamment de lutter contre les virus et le piratage. Cette sécurité sur les réseaux doit se caractériser par une accessibilité des données et un fonctionnement des services sans interruption, une authentification des utilisateurs, une intégrité des données par des confirmations que les données envoyées, reçues ou stockées n'ont pas été modifiées, et enfin, par la protection des données contre l'interception et la lecture par des personnes non autorisées. Pour cela, la Commission propose d'établir, par différents biais, des systèmes de coopération entre les États et de lancer une campagne d'information et d'éducation du public.